

3-11 ans

Service Enfance



Guide du périscolaire

Restauration / Études surveillées

Accueil matin et soir / Mercredi / Vacances scolaires

Ateliers périscolaires



L'inscription administrative est obligatoire en début d'année pour accéder à toutes les activités périscolaires.

Les services périscolaires sont composés de l'ensemble des activités éducatives et de loisirs proposées par la Ville de Montmorency aux enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire :

- les accueils périscolaires du matin et du soir,
- la restauration scolaire,
- les études surveillées,
- L'accueil extrascolaire du mercredi,
- Les accueils extrascolaires des vacances scolaires,
- Les ateliers périscolaires (cours d'enseignement artistique et sportif).

Le service des Affaires générales de la Ville de Montmorency est votre interlocuteur pour chaque demande (inscription, réservation, modification, annulation).

Service Affaires générales

1bis, avenue Foch 95160 Montmorency

Tél : 01 39 34 98 00

espace-famille@ville-montmorency.fr

Horaires d'ouverture

- Lundi de 14h à 17h
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h (16h le vendredi)
- Samedi de 8h30 à 12h

Le compte famille

Celui-ci vous permet, en quelques clics :

- d'inscrire votre enfant,
- de réserver ses activités,
- d'annuler ses activités,
- de modifier ses activités,
- de régler l'ensemble de vos factures,
- de consulter les actualités (menus restauration, plannings des centres de loisirs...).

Rendez-vous sur **www.ville-montmorency.fr**
rubrique **Démarches en ligne**.



LES 7 ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE LA COMMUNE

Chaque école est dotée d'un accueil périscolaire municipal fonctionnant de 7h (7h30 durant les mercredis et les vacances scolaires) à 19h.

École primaire La Fontaine

> Accueil périscolaire primaire (maternel et élémentaire)

Rue Corneille

Tél : 01 34 12 20 72 / 06 80 18 40 06

Groupe scolaire Ferdinand Buisson

> Accueil périscolaire maternelle

Chemin des Hauts Briffaults

Tél : 01 39 64 99 14 / 06 06 80 18 38 35

> Accueil périscolaire élémentaire

25, avenue de la 1^{re} Armée Française Tél : 01 39 89 61 67 / 06 98 32 97 95

Groupe scolaire Louis Pasteur

> Accueil périscolaire maternelle

Place Claude Lalet

Tél : 01 34 12 68 32 / 06 80 18 37 63

> Accueil périscolaire élémentaire

Place Claude Lalet

Tél : 01 39 64 99 17 / 06 80 18 37 93

Groupe scolaire Jules Ferry

> Accueil périscolaire maternelle

15 rue Louis Blanc

Tél : 01 39 64 99 14 / 06 74 89 39 21

> Accueil périscolaire élémentaire

101, avenue Charles de Gaulle

Tél : 01 39 64 39 10 / 06 98 33 00 53



MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT

SERVICES	HORAIRES	Horaires d'accueil / sortie	Qu'est-ce qui est facturé ?	Comment réserver ?
ACCUEIL DU MATIN	7h00 - 8h20	Accueil jusqu'à 8h15	Facture à la présence des enfants	Pas de réservation préalable - Via votre espace citoyen - Plannings disponibles sur le site de la ville
RESTAURATION (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	11h30 - 13h20			
ACCUEIL DU SOIR AVEC GOÛTER	16h30 - 19h	Sortie à partir de 17h		
ÉTUDE ET SOIR AVEC GOÛTER	16h30 - 19h	Sortie à partir de 18h	Un forfait mensuel fixe*	Réservation pour le mois, le trimestre ou l'année, au plus tard le dernier vendredi ouvré de chaque mois pour la période suivante. Pas d'étude pour les CP. Les études débutent à partir du CE1
ÉTUDE AVEC GOÛTER	16h30 - 18h	Sortie à partir de 18h		

* possibilité d'annulation et de révision de la facture sur fourniture du justificatif de l'une des situations suivantes : certificat médical de l'enfant / modification de planning professionnel à l'initiative de l'employeur.

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT

SERVICES	HORAIRES	Horaires d'accueil / sortie	Qu'est-ce qui est facturé ?	Comment réserver ?
MERCREDI MATIN AVEC REPAS	7h30 - 13h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie entre 13h20 et 13h30	La réservation de l'activité*	Modifiable jusqu'au mercredi précédent - Via votre espace citoyen - Plannings disponibles sur le site de la ville
MERCREDI APRÈS-MIDI AVEC GÔTER	13h30 - 19h	Accueil entre 13h et 13h30 Sortie à partir de 17h		
MERCREDI JOURNÉE AVEC REPAS ET GÔTER	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 17h		
VACANCES AUTOMNE FIN D'ANNÉE / HIVER PRINTEMPS / JUILLET	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 17h		Modifiable jusqu'à 3 semaines avant le début de la période de vacances
VACANCES AÔÛT	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 17h		Modifiable jusqu'à 15 jours ouvrables avant le 1 ^{er} jour des vacances de juillet
ATELIERS PÉRISCOLAIRES	Voir planning annuel	Selon horaires	L'inscription annuelle	inscription annuelle en septembre

* possibilité d'annulation et de révision de la facture sur fourniture du justificatif de l'une des situations suivantes :
certificat médical de l'enfant / modification de planning professionnel à l'initiative de l'employeur.

LES TARIFS

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Tranches	Quotient familial	Restauration scolaire	Accueil du matin	Accueil du soir avec goûter	Études et soir avec goûter	Études surveillées avec goûter Forfait mensuel (1)
1	Jusqu'à 390,99	1,07 €	0,75 €	1,26 €	1,46 €	13,26 €
2	de 391 à 520,99	1,60 €	1,13 €	1,89 €	2,18 €	19,90 €
3	de 521 à 650,99	2,13 €	1,50 €	2,53 €	2,91 €	26,53 €
4	de 651 à 845,99	2,66 €	1,88 €	3,16 €	3,65 €	33,16 €
5	de 846 à 1040,99	3,47 €	2,43 €	4,10 €	4,73 €	43,11 €
6	de 1041 à 1300,99	4,26 €	3 €	5,05 €	5,83 €	53,05 €
7	À partir de 1301	5,33 €	3,75 €	6,31 €	7,28 €	66,32 €
Hors commune		9,61 €	5,03 €	9,34 €	11,46 €	99,48 €
PAI		1,07 1				
Présence exceptionnelle (2)						(3)

LES TARIFS

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Tranches	Quotient familial	Mercredi			Vacances scolaires
		Matin (avec repas)	Après-midi (avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)
1	Jusqu'à 390,99	2,30 €	1,25 €	3,55 €	3,55 €
2	de 391 à 520,99	3,55 €	1,93 €	5,49 €	5,49 €
3	de 521 à 650,99	4,70 €	2,56 €	7,26 €	7,26 €
4	de 651 à 845,99	5,85 €	3,19 €	9,04 €	9,04 €
5	de 846 à 1040,99	7,58 €	4,13 €	11,70 €	11,70 €
6	de 1041 à 1300,99	9,41 €	5,12 €	14,53 €	14,53 €
7	à partir de 1301	11,70 €	6,37 €	18,08 €	18,08 €
Hors commune		20,90 €	13,59 €	34,49 €	34,49 €
Présence exceptionnelle (2)		20,90 0	13,59 0	34,49 0	34,49 0

Autres tarifs : Projet d'accueil individualisé (allergie alimentaire) : 1,05 €.

- (1) Pour les parents séparés et en cas de garde alternée durant la période scolaire, le parent peut solliciter un recalcul du forfait au prorata du temps de garde en période scolaire figurant sur la dernière décision de justice. Les demandes sont évaluées au cas par cas.
- (2) Tarif appliqué par séance où l'enfant est présent, en l'absence d'inscription à l'activité et de souscription au forfait pour le mois concerné.
- (3) En cas de présence de l'enfant sans inscription, le tarif Études et soir est appliqué à chaque présence.

LES TARIFS

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Tranches	Quotient familial	Mercredi (avec PAI*)			Vacances scolaires
		Matin (avec repas)	Après-midi (avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)
1	Jusqu'à 390,99	2,30 €	1,25 €	3,55 €	3,55 €
2	de 391 à 520,99	3,02 €	1,93 €	4,96 €	4,96 €
3	de 521 à 650,99	3,64 €	2,56 €	6,20 €	6,20 €
4	de 651 à 845,99	4,26 €	3,19 €	7,45 €	7,45 €
5	de 846 à 1040,99	5,18 €	4,13 €	9,30 €	9,30 €
6	de 1041 à 1300,99	6,22 €	5,12 €	11,34 €	11,34 €
7	à partir de 1301	7,44 €	6,37 €	13,82 €	13,82 €
Hors commune		12,36 €	13,59 €	25,95 €	25,95 €
Présence exceptionnelle (2)		12,36 0	13,59 0	25,95 0	25,95 0

* Projet d'Accueil Individualisé

LES TARIFS

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Vacances scolaires (Enfants en situation de handicap)				
Tranches	Quotient familial	Matin (avec repas)	Après-midi (avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)
1	Jusqu'à 390,99	2,30 €	1,25 €	3,55 €
2	de 391 à 520,99	3,55 €	1,93 €	5,49 €
3	de 521 à 650,99	4,70 €	2,56 €	7,26 €
4	de 651 à 845,99	5,85 €	3,19 €	9,04 €
5	de 846 à 1040,99	7,58 €	4,13 €	11,70 €
6	de 1041 à 1300,99	9,41 €	5,12 €	14,53 €
7	à partir de 1301	11,70 €	6,37 €	18,08 €
Hors commune		20,90 €	13,59 €	34,49 €
Présence exceptionnelle (2)		20,90 0	13,59 0	34,49 0

(2) activité soumise à réservation préalable selon conditions définies au règlement intérieur des services périscolaires.
A défaut de réservation dans les délais, le tarif « présence exceptionnelle » est appliqué.

LES ATELIERS PÉRISCOLAIRES DE MONTMORENCY

L'inscription est réalisée à l'année et est valable pour 1 séance hebdomadaire de cours d'initiation aux pratiques artistiques et aux activités sportives destinées aux enfants scolarisés en école élémentaire (du CP au CM2).

L'inscription vaut pour 33 séances annuelles organisées entre la troisième semaine de septembre et la dernière semaine de juin.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent lors du Forum des associations dans la limite des places disponibles.

Le détail des activités est disponible sur le site de la ville.

Horaires des cours

(voir planning détaillé sur www.montmorency.fr)

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 16h45-18h (ou 18h15 selon l'activité),
16h45-17h45 et 18h-19h.

Mercredi : (selon l'activité).

Attention, aucun goûter n'est prévu dans le cadre des ateliers périscolaires.

Tranches	Quotient Familial	Ateliers périscolaires* Forfait annuel / cours	Ateliers périscolaires* Forfait mensuel /cours
1	Jusqu'à 390,99	30,83 €	3,43 €
2	De 391 à 520,99	45,98 €	5,11 €
3	De 521 à 650,99	61,13 €	6,79 €
4	De 651 à 845,99	76,29 €	8,48 €
5	De 846 à 1040,99	99,28 €	11,03 €
6	De 1041 à 1300,99	122,27 €	13,59 €
7	A partir de 1301	152,57 €	16,95 €
Hors Commune		235,13 €	26,13 €

Tarif par cours non dégressif en fonction du nombre d'enfant.

*Tarifs annuels et mensuels applicables au 1^{er} septembre 2023 sans goûter fourni.

COMMENT RÉGLER VOS FACTURES ?

Où régler ?

- en ligne à partir du site internet www.ville-montmorency.fr et du portail famille.
- physiquement au service Affaires générales.

Les modes de règlements acceptés

- Espèces,
- Chèque bancaire à l'ordre de la régie de recettes 101-7 (R R 101-7),
- Carte bancaire (au service Affaires Générales),
- Internet (via le portail famille),
- Chèque Emploi Service Universel pour certaines prestations*,
- Chèques vacances (sauf restauration scolaires),
- Prélèvement mensuel.

* Consultez le service facturation (facturation-scolaire@ville-montmorency.fr)

Ce mode de règlement n'est pas accepté pour les services suivants :
restauration scolaire et, pour les enfants de plus de 6 ans, les vacances scolaires.



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

01 39 34 95 24 / 01 39 34 90 52
scolaire@ville-montmorency.fr